

Un nouveau visage pour le site internet des archives départementales



Le site internet des archives départementales (www.archives.meurthe-et-moselle.fr) mis en place en 2005 et recomposé en 2014, fait aujourd'hui peau neuve. Une nouvelle charte graphique, plus aérée et accordant une place plus substantielle à l'iconographie et aux illustrations, confère au site internet une physionomie à la fois attrayante et ergonomique.



Dans le contexte de la préparation du déménagement des archives départementales et de la fermeture des salles de lecture, le site internet des archives départementales s'attache en premier lieu à informer l'utilisateur en temps réel ou de la manière la moins différée possible, du déroulement des opérations de transfert des archives au centre des mémoires Michel-Dinet. C'est ainsi que la rubrique « Chantier des collections » renseignera le public sur l'avancement et l'achèvement du traitement des fonds avant leur déménagement. Cette opération d'envergure, inédite depuis la fondation des archives départementales, en 1796, concerne près de 32 kilomètres linéaires d'archives répartis sur trois sites, recouvrant sur la longue durée (de 777 à 2015) toutes les typologies documentaires, tous les supports (du parchemin à la plaque de verre photographique) et exige, de ce fait, de conséquentes opérations de préparation matérielle.

Un volet que l'on pourra dénommer « Échos du déménagement », renseignera l'internaute sur l'avancement de ce transfert qui devrait durer environ 9 mois. Le déménagement de l'un des sites annexes préludera à celui des bureaux et des agents, ainsi que des fonds conservés sur le site principal de la rue de la Monnaie. Le déménagement s'achèvera par le transfert des archives localisées sur le second site annexe.

La fermeture des salles de lecture pendant plusieurs mois impose également une orientation aussi précise que possible du public, dans l'accompagnement de ses demandes de recherche administratives, généalogiques ou historiques. La rubrique « Aide à la recherche », considérablement étoffée pour la circonstance, s'attache à répondre au mieux à l'ensemble des interrogations et des questionnements des internautes. Rappelons par ailleurs les ressources abondantes que procure pour le chercheur l'accès en ligne à l'état civil d'avant 1872 – et jusque 1913 pour certaines communes –, aux listes nominatives de recensement de population, aux registres matricules militaires des classes concernées par la Première Guerre mondiale, aux lettres patentes de René II ou encore aux tables de successions et absences de l'Enregistrement jusqu'en 1945.

Rappelons également que la rubrique « Découvrir nos richesses » permet d'accéder à plusieurs modes de découverte ou d'exploration des fonds des archives départementales. Les quelque 22 expositions virtuelles déclinent la présentation de thématiques que structure une sélection de documents accompagnés de textes de présentation, depuis l'histoire industrielle du département jusqu'à l'histoire sociale (l'enfance) et aux problématiques patrimoniales (architecture castrale ou présentation des fonds privés d'architecture), sans oublier les deux guerres mondiales. La dernière exposition en

date est du reste consacrée à l'année 1917, conclusion d'une séquence d'expositions jalonnant les années de commémoration de la Grande Guerre. Le volet « Trésors d'archives » permet de présenter, sous forme de dossier, aussi bien des documents prestigieux, comme le diplôme de Charlemagne de 777, que des ensembles thématiques se rapportant à d'illustres personnalités originaires du département ou liées à son histoire, tels l'abbé Grégoire ou encore l'abbé Pierre.

L'accès aux principales rubriques du site se fait aussi bien par le bandeau supérieur de la page d'accueil que par un pastillage thématique approprié en bas de cette même page. Le formulaire de contact est accessible en page d'accueil, aussi bien par un lien direct que par une pastille en bas de page.

Nous souhaitons aux internautes d'agréables visites et de fructueuses lectures.

[Se désabonner de la lettre d'informations](#)

©Archives départementales de Meurthe-et-Moselle – Juillet 2018